

## Régime De Santé

### I - C.A.R.C.D.S.F - Chirurgien-Dentiste (Tél. : 01 40 55 42 42)

GARANTIES	PRESTATIONS 2020
DECES	1) Capital : 16 680,00 € 2) Rente conjoint : 17 742,52 € par an 3) Rente éducation : 12 009,60 € par an et par enfant jusqu'à 18 ans ou 25 ans en cas de poursuite des études.
INDEMNITES JOURNALIERES	Montant : 100,07 € par jour Franchise : 91 jours Fin du versement : 1 095 <sup>ème</sup> jour
RENTE D' INVALIDITE	Condition d'attribution : être atteint d'un handicap physique ou mental qui contraint le chirurgien-dentiste à interrompre totalement et définitivement son activité professionnelle, notamment à titre thérapeutique, d'expertise, de conseil ou d'enseignement. Montant annuel : 27 355,20 € servi trimestriellement à terme échu Majoration annuelle par enfant à charge : 8 006,40 € (jusqu'à 18 ans ou 25 ans en cas de poursuite des études)